



## Locataire qui sous loue sans mon accord et en ligne sur un site

Par **Marechal dominique**, le **12/08/2018** à **12:53**

J ai une locataire qui sous loue mon appartement sans mon accord et j ai vu mon appart sur un site internet je peux lui donner congés en combien de temps ?  
Dois je attendre la fin du bail pour motif sérieux ou ai je un autre recours  
Merci

Par **miyako**, le **12/08/2018** à **17:06**

Bonjour,  
C'est une cause de rupture du bail,mais il faudra saisir le juge d'instance en procédure sur le fond et non en référé .  
Il faut écrire une lettre recommandée AR à votre locataire le mettant en demeure de cesser immédiatement la sous location .  
Il faudra apporter la preuve :nom sur la boîte aux lettres,preuve de la sous location du paiement d'un sous loyer.L'annonce sur internet ,ce ne sera pas suffisant.  
Un conseil,faites enregistrer votre bail aux impôts,cela lui donne une valeur certaine et cela ne coûte pas cher,c'est immédiat sans rendez vous.  
Amicalement vôtre  
suji KENZO